

En plus des CG, les présents compléments aux conditions générales (CG) réglementent la relation juridique entre le client et APG|SGA SA ainsi que ses filiales et sociétés affiliées (APG|SGA) lors de la conclusion d'un contrat en ligne. Le client est tenu de s'informer, avant la conclusion du contrat, sur la version des CG en vigueur à ce moment-là, ainsi que sur leurs compléments. La version allemande fait foi. Toute disposition dérogeant aux présentes CG doit faire l'objet d'un accord écrit entre les parties pour être contractuelle.

### 1. Parties contractantes

### 2. Champ d'application/ Objet du contrat

### 3. Conclusion de contrat

3.3 Les contrats en ligne sont des contrats qui sont conclus via la plate-forme en ligne (PosterDirect). Ils sont établis par l'envoi du mandat par le client, sans nécessité d'une confirmation supplémentaire de la part d'APG|SGA.

3.3.1 Pour pouvoir conclure des contrats via PosterDirect, le client ou ses collaborateurs doivent y être personnellement autorisés. L'identification de l'utilisateur se fait par son adresse e-mail, authentifiée par un mot de passe. Conformément aux prescriptions d'APG|SGA, le client ou ses collaborateurs peuvent demander de façon autonome une autorisation.

3.3.2 APG|SGA se réserve le droit de refuser l'autorisation au client ou à certains de ses collaborateurs, voire à tous.

3.3.3 Le client est tenu de s'assurer que les mots de passe sont soigneusement définis et régulièrement modifiés. Il est responsable de la conservation en toute sécurité de son mot de passe. La transmission du mot de passe, voire l'utilisation de PosterDirect par des tiers en dehors des activités de l'entreprise du client ou par des personnes qui ne font plus partie de son entreprise, est considérée comme usage abusif. En cas d'usage abusif, APG|SGA est en droit de supprimer le ou les mots de passe du client et de ses utilisateurs avec effet immédiat.

3.3.4 Si un tiers a connaissance du mot de passe ou si le client constate un usage abusif par des tiers, le client est tenu d'en informer immédiatement APG|SGA en indiquant l'identifiant concerné. APG|SGA confirme au client la réception de cette information par écrit et retire l'autorisation pour cet identifiant sous deux jours ouvrés.

3.3.5 Si un tiers a connaissance des mots de passe du client, le client en assume la responsabilité jusqu'au retrait de l'autorisation par APG|SGA,

indépendamment de la manière dont le tiers en a eu connaissance et pour la totalité du montant des commandes effectuées par ledit tiers.

3.4 Le client accepte que les données qu'il a saisies lors de l'enregistrement puissent être sauvegardées et utilisées pour l'exploitation de PosterDirect. APG|SGA traitera les données conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des données.

### 4. Prix/Taxes

4.5 Les ordres d'impression passés via PosterDirect ne sont pas inclus dans le prix de vente. Ils seront directement facturés au client par l'imprimerie.

### 5. Conditions de paiement

### 6. Retard de paiement/Non-respect du contrat par le client

### 7. Contenu/Présentation des moyens publicitaires

### 8. Durée de l'affichage

### 9. Livraison des moyens publicitaires

### 10. Format/Qualité des moyens publicitaires

10.2 Si le client commande l'impression des moyens publicitaires chez APG|SGA via PosterDirect, il donne le bon à tirer avec l'envoi électronique du contrat et donc son accord concernant le document d'impression.

### 11. Exécution non appropriée/Non-respect du contrat par APG|SGA

### 12. Retrait du contrat

12.4 Selon le point 3.3, APG|SGA peut se retirer d'un contrat conclu en ligne sous deux jours ouvrés après la conclusion de celui-ci et ce, sans conséquences financières ou indication de motifs. APG|SGA communique son retrait par écrit.

### 13. Contrôle/Entretien des moyens publicitaires

### 14. Responsabilité/Garantie

14.4 APG|SGA n'est pas en mesure de garantir la disponibilité ininterrompue et permanente de PosterDirect, ce service reposant en partie sur des systèmes informatiques dont l'exploitation ne relève pas du domaine de responsabilité d'APG|SGA (réseaux de télécommunication entre autres). APG|SGA décline toute

responsabilité pour la perte de données lors de la transmission de celles-ci.

Dans la mesure où cela relève de son domaine de responsabilité, APG|SGA s'efforce d'assurer la stabilité de l'exploitation des systèmes informatiques (serveurs notamment) par l'intermédiaire desquels les données ainsi que la disposition des affiches sont traitées. Si ceux-ci devaient malgré tout présenter des dysfonctionnements, APG|SGA s'efforce de les résorber au plus vite, ou au moins de les réduire.

Si, malgré ces efforts, le client subit des dommages directs ou indirects en raison de ces dysfonctionnements ou autres raisons similaires, la responsabilité d'APG|SGA ne saurait être engagée.

### 15. Succession juridique/ Transmission de contrat

### 16. Agences agissant en qualité d'entrepreneur général (EG)

### 17. Moyens publicitaires politiques

### 18. Confidentialité/Protection des données

### 19. Correspondance/Conservation

19.6 PosterDirect ne propose aucune fonction de gestion de documents.

### 20. Droit applicable et for juridique

### 21. Dispositions finales